



Accusé de réception en préfecture : 062-226200012-20251117-lmc1530528-DE-1-1
Date de télétransmission : 01/12/2025
Date de réception préfecture : 01/12/2025

Publication électronique le : 1 décembre 2025

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Claude BACHELET

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, M. André KUCHCINSKI, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : M. Laurent DUPORGE, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. René HOCQ.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Bertrand PETIT, M. Michel DAGBERT.

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC SCIENCES PO LILLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉTUDES INTÉGRÉES À DESTINATION DES COLLÉGIENS DU PAS-DE-CALAIS

(N°2025-469)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1111-4 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article L.115-1 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2022-484 du Conseil départemental en date du 21/11/2022 « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais - Pacte des réussites citoyennes » ;

Vu la délibération n°2025-360 du Conseil départemental en date du 22/09/2025 « Partenariat éducatif avec les collèges publics du Pas-de-Calais » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, Culture, Sport et Citoyenneté » rendu lors de sa réunion en date du 03/11/2025 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer une subvention à Sciences-Po Lille, d'un montant maximal de 15 000 €, ajusté au nombre d'établissements participants (montant de 1 000 € par collège), au titre de la mise en œuvre du programme intitulé « Programme d'Études Intégrées (PEI) Sciences-Po Lille » dans les collèges publics du Pas-de-Calais, pour l'année scolaire 2025-2026, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 2 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec Sciences-Po Lille, la convention de partenariat précisant les modalités de l'opération visée à l'article 1 et détaillée au rapport en annexe, pour la période scolaire 2025-2026, dans les termes du projet joint à la présente délibération.

Article 3 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C03-288H01	657382/93288	Subventions aux associations de l'enseignement supérieur et colloques	38 000,00	15 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

(Adopté)

.....

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 17 novembre 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Pôle réussites citoyennes

Direction de l'éducation et des collèges

Service des réussites éducatives et des prospectives

CONVENTION

Objet : Mise en œuvre de l'opération « Programme d'Études Intégrées » dans les collèges du Pas-de-Calais.

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par monsieur **Jean-Claude Leroy**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 17 novembre 2025.

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

Sciences Po Lille, dont le siège est 9 rue Angellier - 59000 Lille, identifié au n° SIRET 19595876400035 et représenté par monsieur Étienne Peyrat, Directeur

et désigné ci-après : « Sciences Po Lille »

d'autre part.

Expose

Depuis 2007, Sciences Po Lille impulse une politique forte et dynamique de démocratisation de son recrutement, avec la mise en place du dispositif « Programme d'Études Intégrées Lille ». D'abord réservé aux lycées, ce dispositif est élargi aux élèves de collège.

L'initiative concernant le collège est partie d'un constat sur la nécessité d'intervenir en amont afin d'ouvrir davantage ses filières de recrutement à des élèves d'un bon niveau scolaire et issus d'un milieu social modeste.

Le niveau collège est le niveau où se forgent les projets d'orientation positive. D'ailleurs, son souci est de diversifier son recrutement social autant que de consolider son ancrage local et régional.

L'objectif est donc de sensibiliser les élèves, d'élargir leur horizon, de leur faire prendre conscience de leurs capacités.

Même si l'entrée à Sciences Po n'est pas forcément la finalité de ce projet, ce programme constitue une sorte de « tremplin » permettant de découvrir une filière d'excellence, de lever certaines représentations ou verrous mentaux. Il fournit un cadre d'apprentissage qui encourage les élèves à devenir des individus faisant preuve de créativité, de pensée critique et de réflexion.

Sciences Po Lille propose de développer des opérations de parrainage avec les établissements d'enseignement. Ce dispositif a des vocations multiples, à la fois éducatives, civiques et sociales.

Pour être efficace, un tel projet passe par l'implication des enseignants. Dans chaque établissement concerné, la participation d'un ou de plusieurs professeurs « référents » est nécessaire afin de repérer les élèves volontaires, de les motiver, mais aussi de les aider pour la réalisation des travaux attendus.

Ceci exposé, les parties ont convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention, a pour objet d'établir un partenariat entre Sciences Po Lille et le Département pour la mise en œuvre d'un programme intitulé « PEI - Sciences Po Lille » dans les collèges publics du département.

Article 2 : Les collèges partenaires en 2025 – 2026

Les collèges sont identifiés dans le cadre de l'appel à projet du partenariat éducatif.

TERRITOIRE	Collège
ARRAGEOIS	MARQUION - des Marches de l'Artois
ARTOIS	LILLERS - Léo Lagrange
	LILLERS - René Cassin
AUDOMAROIS	AIRE-SUR-LA-LYS - Jean Jaurès
	SAINT-OMER - de l'Esplanade
	SAINT-OMER - de la Morinie
BOULONNAIS	BOULOGNE - Pierre Daunou
	DESVRES - du Caraquet
	SAINT-ÉTIENNE-AU-MONT - Paul Éluard
LENS-HENIN	OIGNIES - Louis Pasteur
	COURCELLES-LÈS-LENS - Adulphe Delegorgue
	HÉNIN-BEAUMONT - Gérard Philipe
	GRENAY - Langevin Wallon
	LIÉVIN - Pierre et Marie Curie
	LIÉVIN - Descartes Montaigne

Article 3 : Le dispositif

Le dispositif « PEI - Sciences Po Lille » s'articule en trois composantes prioritaires.

Lors de la première étape, l'ensemble des élèves sélectionnés, une dizaine par collège, est reçu à l'Hôtel du Département à Arras. Ils sont accompagnés de leur chef d'établissement et de leur professeur-référent. Cette première étape est l'occasion de présenter la philosophie et le déroulement du dispositif, tout en insistant auprès des élèves sur les attentes placées en eux. Ce premier temps fort est d'autant plus constructif qu'il permet d'engager un dialogue entre les personnels de Sciences Po Lille et les élèves.

La deuxième phase est marquée dans chaque collège par la constitution de groupes de travail qui devront présenter un exposé portant sur une problématique spécifique au programme. L'équipe de Sciences Po Lille attend des élèves la réalisation de travaux de qualité, au contenu intellectuel solide, et répondant à des normes reconnues dans l'enseignement secondaire et même universitaire : présentation claire, travail organisé et cohérent, effort de diversification des sources, constitution d'une bibliographie et d'un lexique. Les élèves seront aidés dans leurs travaux par leur professeur-référent et des étudiants de Sciences Po Lille. Le lien entre élèves et étudiants de Sciences Po Lille est d'ailleurs privilégié. Les élèves travaillent dans leur établissement sous le contrôle de leur professeur-référent. Le lien est toutefois permanent avec Sciences Po Lille, par l'intermédiaire d'un site spécifique.

À l'issue de ces séquences de travail, les collégiens devront présenter leur production devant un jury d'enseignants extérieur à l'équipe « PEI - Sciences Po Lille ». La soutenance des projets sera réalisée dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département à Arras. Ces travaux seront évalués et récompensés.

Enfin, la dernière étape du dispositif est l'organisation d'un voyage d'études. Cette sortie récompensera les collèges ayant réalisé les meilleurs travaux.

Article 4 : Les obligations des parties

4.1 : Obligations du Département

Le Département contribue à ce programme « PEI - Sciences Po Lille » en apportant son soutien financier et logistique, notamment par l'organisation des manifestations liées au lancement de l'opération en début d'année scolaire et lors de la restitution. Ces deux temps forts sont réalisés à l'Hôtel du Département à Arras.

4.2 : Obligation de Sciences Po Lille

Sciences Po Lille s'engage à réaliser son action dans les conditions définies dans sa demande de subvention et acceptées par le Département, et à affecter le montant de la subvention au financement de l'action telle que décrite à l'article 3, à savoir la définition des sujets avec les équipes des collèges, le suivi des collégiens par le biais des étudiants de Sciences Po et l'apport méthodologique.

Article 5 : Le montant de la subvention

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 3, le Département s'engage à verser à Sciences Po Lille, une subvention d'un montant de 15 000 €.

Article 6 : Les modalités de paiement

Le Département procédera au mandatement des sommes annoncées et les virements seront effectués, en une seule fois, par la payeuse départementale (comptable assignataire de la dépense) après la signature de la convention par les deux parties.

Sciences Po Lille a communiqué un relevé d'identité bancaire :

Code étab.	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]

Article 7 : La durée de la convention

La présente convention s'applique pour la période couvrant l'année scolaire 2025-2026. Elle régit les obligations nées entre les parties pendant cette période à compter de sa date de signature par les parties.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre par tacite reconduction.

Article 8 : Le bilan et l'évolution des objectifs de la convention

Un comité technique, composé de représentants des deux parties signataires, est créé pour assurer un suivi trimestriel de l'action menée et formaliser un point d'avancement régulier de l'état d'avancement du projet.

Avant la fin de l'année scolaire, le partenaire fournira un bilan synthétisant les actions menées sur la durée du partenariat et justifiant l'emploi de la participation financière départementale.

A partir de ce bilan, les deux parties s'engagent à faire connaître les futures actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre pour l'année scolaire suivante. Un relevé de propositions à valider par les deux parties est établi.

Article 9 : Modifications

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

Article 10 : Résiliation de la convention et voies de recours

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, à l'expiration d'un délai de 30 jours suivant la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception, valant mise en demeure.

La résiliation de la présente convention pourra entraîner le remboursement total ou partiel de l'aide versée indiquée à l'article 5. En cas de désaccord entre les parties, ces dernières tenteront un règlement amiable. À défaut, le tribunal administratif de Lille est seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Fait en deux exemplaires originaux à Arras, le

Pour Sciences Po Lille,
Le Directeur de Sciences Po Lille

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental,

Étienne PEYRAT

Jean-Claude LEROY



Axe	Objectifs	Action:
Faire grandir les collégiens	Mieux comprendre les enjeux contemporains	Programme de sensibilisation des collégiens, et notamment ceux de milieu social modeste à travers un travail collectif et universitaire
Financement départemental : via une convention avec Sciences Po Lille – 1000€ /collège		Bénéficiaires : 10 élèves de 3 ^{ème} par collège

Ambition collective ⇒ Garantir l'égalité des chances au collège

Présentation :

L'objectif de cette action, **labelisée « Cordées de la réussite »**, est de sensibiliser les collégiens et notamment ceux de milieu social modeste afin d'élargir leurs horizons et de leur faire prendre conscience de leurs capacités. Même si l'entrée à Sciences Po Lille n'est pas forcément la finalité de ce projet, le programme constitue un tremplin permettant de découvrir une filière d'excellence, de lever certaines représentations ou verrous mentaux. Il fournit un cadre d'apprentissage qui encourage les élèves à devenir des individus faisant preuve de créativité, de pensée critique et de réflexion.

Le PEI Collège est né en 2008 dans la métropole Lilloise puis développé en 2009 dans le Département du Pas-de-Calais, en partant d'un constat sans équivoque : le collège est le niveau où se forgent en général, les projets d'orientation positive, où se constatent les phénomènes de décrochage scolaire. L'objectif du programme est donc de proposer un projet exigeant mais enthousiasmant qui permet d'améliorer les compétences orales des élèves, de leur faire découvrir l'enseignement supérieur et de susciter chez eux un désir de poursuivre des études longues.

Pendant une année scolaire, les **collégiens**, encadrés par leur(s) professeur(s) et un étudiant tuteur de Sciences Po Lille **mènent collectivement un travail d'inspiration universitaire** sur un sujet donné qu'ils ont **à présenter en fin d'année scolaire devant un jury** : définition du sujet, recherches documentaires, rencontres avec des experts, rédaction d'un rapport et préparation et présentation de leur sujet face à un jury d'universitaires.

Les journées d'immersion proposées aux collégiens leur permettent de rencontrer des personnalités inspirantes, des étudiants dont le rôle est de les accompagner sur le plan méthodologique et de leur faire découvrir l'enseignement supérieur et enfin de participer à des sorties culturelles.

L'année PEI 2024-2025 en 6 temps forts :

- **De septembre à novembre**: sensibilisation des collégiens au projet par leurs professeurs ;
- **En novembre**: accueil des collégiens et de leurs professeurs à l'Hôtel du Département pour la présentation du partenariat ;
- **Au collège**, constitution de groupes de travail au collège, en vue de préparer et de présenter un exposé portant sur une problématique spécifique définie en concertation avec Sciences Po Lille ;
- **Un samedi en février** : découverte des locaux de Sciences Po Lille ;
- **En mai**: soutenances des projets devant un jury à l'Hôtel du Département ;
- **En juin**: organisation d'un voyage d'études pour récompenser les meilleurs travaux.



Questions évaluatives

- ✓ Efficacité du dispositif PEI Sciences Po pour favoriser l'orientation des collégiens modestes dans le supérieur
- ✓ Efficacité du dispositif PEI Sciences Po pour favoriser l'esprit critique et la collaboration
- ✓ Analyse du fonctionnement et de la mobilisation du dispositif PEI en termes d'équité territoriale, de cohérence avec les organisations des collèges, de reconnaissance par les acteurs de la plus – value départementale (logistique et valorisation)

Focus éléments quantitatifs

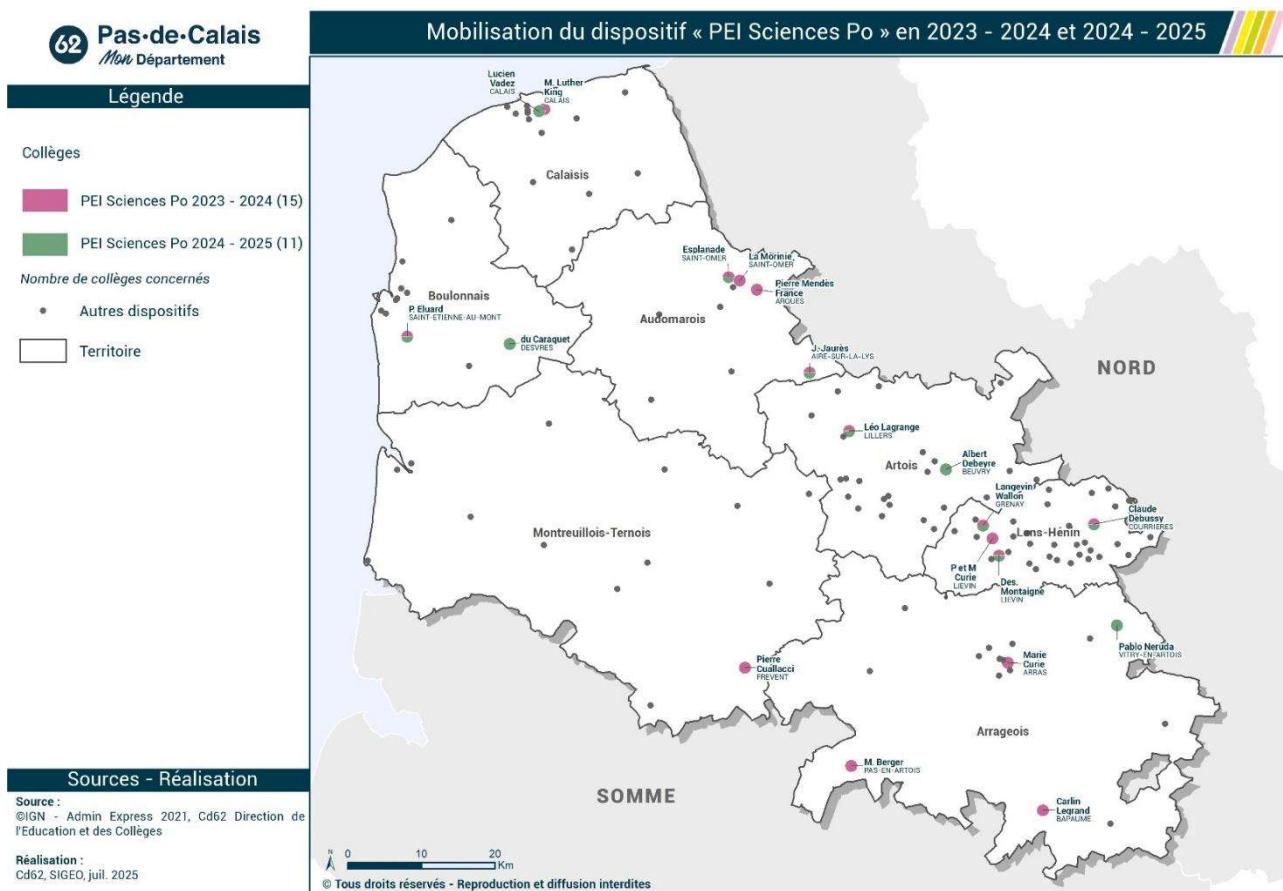
Budget :

- ✓ **2023-2024** : 15 000€ = 112€/collégien
- ✓ **2024-2025** : 11 000€ = 108€/collégien

Participation :

- ✓ **2023-2024** : 15 collèges, 134 élèves – thème « **Nos Jeux Olympiques et paralympiques 2024** ».
- ✓ **2024-2025** : 11 collèges, 102 élèves – thème « **Préserver et rétablir les écosystèmes** » ou « **De la ferme à la table, un système alimentaire, juste, sain et respectueux de l'environnement** »
- ✓ **2025-2026** pour information : 24 collèges inscrits

La participation départementale à hauteur de 1 000 € par collège correspond à la prise en charge des frais de transports des collégiens vers Arras et Lille (lors de la découverte des locaux de Sciences Po) et d'une partie des récompenses attribuées aux lauréats (bons d'achat pour les groupes classés 3^{ème} et 2nd et voyage d'étude pour le groupe vainqueur). Les collèges peuvent aussi mobiliser leurs fonds propres et/ou des subventions cordées de la réussite pour compléter le projet.



- Une plus grande concentration du nombre d'établissements participants sur la **frange Est** du département, principalement **zone urbaine** et à proximité de la métropole Lilloise.
- **3 collèges ruraux en moins** d'une année scolaire à l'autre (BAPAUME, PAS-EN-ARTOIS et FREVENT) mais **2 autres arrivants** (DESVRES et VITRY).



• Année scolaire 2024-2025,

- La moyenne des collèges engagés était de **90,2**. Sur les **11 collèges, 3 sont en REP et 1 en REP+** (Henri Wallon de Grenay avec le plus faible IPS à savoir **78,2**). Le collège de l'Esplanade de Saint-Omer a le plus élevé avec **98,6**
- Sur les 102 élèves sont identifiés **62 filles (61%) et 40 garçons (39%)**
- Sur les 102 élèves, **33 sont boursiers** de l'enseignement secondaire (32%)

Qualitatifs

Porteurs de projets :

Sur l'ensemble des porteurs de projets interrogés, il est à noter que **le cadre du programme** compte plus que le sujet imposé. En effet, l'ambition, l'implication des élèves dans le cadre d'un travail de groupe et d'oralité compte en très grande partie.

Cela se mesure aussi dans les impacts puisque **la curiosité** se développe et de surcroit l'envie de **s'interroger sur son avenir** et d'envisager **les études supérieures**.

En parallèle, pour mener à bien ce projet, il faut noter **le travail à fournir en collectif** et les difficultés à mobiliser la communauté éducative pour certains collèges. Cela demande **une bonne organisation, une anticipation certaine sur les plannings et sur toutes les semaines de l'année scolaire**.

Chefs d'établissement :

Sur les 11 collèges interrogés, 6 ont donné une réponse au questionnaire. Les chefs d'établissement précisent les collectifs investis. **Les professeurs d'Histoire-géographie et documentalistes** sont majoritaires prouvant ainsi des facettes importantes d'un tel projet comme **la méthodologie et la recherche**. Il est à noter aussi l'oralité et le parti pris avec l'anglais puisqu'on a aussi deux enseignants de cette discipline qui se sont intégrés dans ce projet. A la marge aussi, il y a aussi eu 2 autres disciplines citées : EPS et techno. Dans l'ensemble, au regard du sujet en lien très étroit avec l'orientation, il est à penser fortement que ces enseignants impliquent puissent être également **des professeurs principaux**.

Les chefs d'établissements confirment par ailleurs l'investissement important pour ce programme. En effet, « **l'engagement** » est plusieurs fois cité. Le travail préparatoire a aussi toute son importance pour **le ciblage et le respect du quota indiqué** de base même si une souplesse a été accordée en réalité par les équipes de Sciences Po Lille. **Pour les 6 collèges ayant répondu, nous sommes malgré tout à plus de 50% d'élèves Boursiers**. L'ensemble des collégiens ont tous suivi l'ensemble des temps fort proposé dans le dispositif sur l'année scolaire.

Pour le chef d'établissement, il est à noter aussi l'importance d'être en lien avec « **le projet d'établissement** », d'être en phase avec « **la politique d'orientation** » ou encore de travailler « **l'excellence inclusive** ». En effet, pour les collégiens, ils confirment ce besoin de travailler **la méthodologie de projet, de s'ouvrir culturellement, de favoriser la mobilité** et surtout de prendre **confiance à travers l'oralité**.

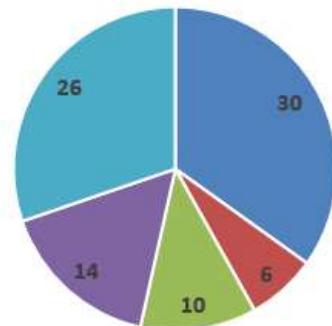
Enfin, il faut soulever les réponses des collèges qui ont dû abandonner en début d'année scolaires. La raisons principales raisons soulevées demeurent les difficultés pour **constituer des groupes d'élèves motivés**, le respect du **quota de boursiers** (chiffre pourtant assoupli) et la mobilisation enseignante face à un projet qui demande un investissement important. Il est à préciser un dernier point soulevé par le collège de Frévent sur la **faible amplitude horaire** des journées au collège compte-tenu d'un grand nombre d'élèves transportés en ruralité et, de surcroit, des choix s'opérant sur les priorités de projet avec une forme d'embouteillage.

Les collégiens :

98 collégiens, issus des **11 collèges** ayant participé au projet, ont répondu au questionnaire, le jour de la soutenance dans l'hémicycle. Une **grande majorité (86)** a **mieux compris ce qu'est l'enseignement supérieur** à l'issue du projet et pour **30 d'entre eux**, cela **confirme ou leur a donné l'envie de poursuivre les études supérieures**, à Sciences Po ou dans d'autres domaines (contre 6 qui ne le souhaitent pas). Pour presqu'autant (**26**), cela n'a rien changé ou ils ne donnent pas de réponses.

Si meilleure compréhension de l'enseignement supérieur, qu'est-ce que ça va changer pour toi ?

- cela confirme ou m'a donné l'envie de faire des études supérieures
- ne fera pas d'études supérieures
- amélioration de compétences à l'oral
- Nouvelles connaissances ou changement de comportement
- rien ou pas de réponse



Principaux apports du projet sciences Po Lille : l'amélioration des compétences à l'oral et le travail en équipe cités par la majorité des collégiens

- "cela va me permettre de parler plus sereinement à l'oral"
- "découvrir de nouvelles choses et être plus à l'aise en groupe "

Principale difficulté citée : la prise de parole en public, notamment devant un jury composé de personnes inconnues, nécessitant de se préparer, de retenir un texte, générant du **stress**.

Il ressort pour les collégiens que le **PEI Sciences Po** est davantage un projet qui leur apporte des compétences nouvelles plutôt qu'un véritable outil d'orientation vers le supérieur ou non.

Sciences PO Lille

Si nous faisons un bilan sur les **3 dernières années du projet PEI Science po Lille**, il en ressort de la part des enseignants un taux de satisfaction moyen de plus de 4,5 sur 5 pour les enseignants comme pour les élèves inscrits dans le projet.

Ceci avec des **points positifs relevés par les enseignants** :

- Programme jugé très complet
- Développement notable des compétences orales chez les élèves
- Progrès en compétences rédactionnelles
- Richesse des échanges et des rencontres favorisant la motivation à l'ouverture
- Immersion dans une grande école perçue comme inspirante et valorisante

Des **objectifs pédagogiques atteints**, notamment sur les axes suivants :

- Découverte du monde de l'enseignement supérieur
- Renforcement des compétences à l'orale et à l'écrit
- Travail en équipe et développement de cohésion de groupe

Des enseignants soulignent la bienveillance et le sérieux de l'équipe PEI, ainsi que la richesse du programme :

« *L'expérience PEI Collège est riche de découvertes et d'expériences pour nos élèves, ils gagnent en autonomie et en maturité* »

Programme très complet et varié. Ouverture culturelle exceptionnelle pour nos élèves. Suivi et sérieux du programme »

« *Organisation des différents évènements impeccables* »

« *L'organisation était optimale, les élèves ont aimé le projet. L'expérience fut bénéfique pour tous* »

Malgré ces retours positifs et encourageant sur le projet proposé, **il n'en demeure pas moins des difficultés voir des points de vigilances relevés au cours de ces dernières années:**

Missions de tutorat :

- ✓ Lorsque les étudiants et étudiantes tuteurs sont investis et disponibles, les retours sont très positifs. En revanche, l'absence ou le manque d'implications des étudiantes et étudiants génère frustration et sentiment d'isolement chez les élèves et les enseignants.

De ce fait, cela entraîne une vigilance sur l'accompagnement à renforcer notamment afin de garantir un suivi homogène.

- ✓ Les retours sont nettement plus positifs lorsque comme l'année dernière pour les élèves qui ont bénéficié d'un meilleur accompagnement avec des tuteurs engagés et disponibles, ce qui a renforcé le sentiment de soutien et d'appartenance au projet.

Pour l'année scolaire, 2024/2025, si nous faisons un bilan à mi-parcours, auprès des élèves et à la suite de la journée d'étude, il en ressort que pour 60% des élèves, le projet PEI a :

- Amélioré ma façon de m'exprimer pour 84%
- Permis d'enrichir et d'approfondir mes connaissances pour 78 %
- Fait découvrir des méthodes de travail utiles pour mes recherches, la réflexion et la rédaction pour 55%

(Les élèves pouvaient cocher jusqu'à 3 réponses)

Pour les difficultés rencontrées :

- Reformuler mes idées pour rédiger le dossier écrit
- Trouver et sélectionner les bonnes informations pour traiter le sujet.

Un point fort relevé par les collégiens du Pas-de-Calais est la visite de la bibliothèque universitaire, les ateliers d'éloquence (débats, argumentation), la rencontre avec les étudiants et étudiantes tuteurs.



Conclusion

En conclusion, le dispositif répond parfaitement aux attentes et aux objectifs des 3 acteurs concernés. En effet, il favorise l'ouverture sur le monde et l'épanouissement des élèves dont une partie est issue de milieu défavorisé. Cependant, il apparaît difficile, à la fois, de mobiliser les collèges ruraux et ceux éloignés de la métropole Lilloise, et de respecter le quota d'élèves boursiers.

Ses forces	Ses faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Un projet « cousu main » pour des faibles effectifs par établissement ✓ Une réponse précise au travail d'oralité qui participe à la construction du collégien en tant que futur citoyen ✓ Un travail d'équipe en mode projet qui favorise la cohésion entre collégiens et entre collégiens et enseignants ✓ Une organisation des temps forts qui jalonnent bien l'année scolaire ✓ Un respect des effectifs ✓ Une fierté de représentation de son établissement ✓ Une plus-value scientifique qui valorise la promotion du monde universitaire surtout pour les collégiens issus de milieu défavorisé ✓ Un ensemble de thématiques qui répondent aux enjeux de société ✓ Un partenariat historique avec Sciences PO Lille et des résultats escomptés pour les collèges engagés 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Une faible représentation des collèges en ruralité ✗ Une mobilisation étudiante difficile pour ces établissements éloignés des lignes de transports, ne favorisant pas ainsi un accompagnement optimal des collégiens ✗ Un éloignement géographique important vis-à-vis de cet établissement Lillois de renom ✗ Une déperdition de collèges en début d'année scolaire ✗ Le nombre de collèges REP et REP+
Les opportunités	Les freins
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une découverte du monde universitaire via cette filière d'excellence ✓ Un projet qui permet de favoriser l'autonomie des collégiens ✓ Un travail de recherche et d'argumentation ✓ Une autre façon de travailler l'orientation des élèves via ce mode projet sur l'année scolaire ✓ Un programme qui peut répondre à un des volets du projet d'établissement ✓ Un rayonnement départemental de Sciences Po Lille ✓ Une mutualisation des transports plus aisée pour les collèges proches géographiquement 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Une garantie d'une bonne sélection des élèves entre les boursiers et non boursiers ✗ Une mobilisation des élèves volontaires qui peut poser des difficultés ✗ Un dispositif demandant un engagement très important pour les équipes pédagogiques ✗ Une organisation contrainte pour Sciences PO Lille s'il y a finalement trop de collèges engagés ✗ Une organisation interne qui peut contraindre les objectifs d'un tel dispositif (horaires, fréquence des temps de travail, constitution du groupe...) ✗ Une logistique de transport difficile pour les établissements isolés

Préconisations

Dès demain :

- Porter une réflexion à destination des collèges ruraux et ceux éloignés des lignes de transports (cf : tentatives de réunions à Beaurainville et Fauquembergues)
- Mener une étude à destination des collèges identifiés REP et REP+ encore non inscrits

A moyen terme :

- Ouverture et découverte des autres filières d'excellence (ULCO, Université d'Artois)



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Réussites Citoyennes
Direction de l'Education et des Collèges
Service Réussites Educatives et Prospectives

RAPPORT N°44

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2025

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC SCIENCES PO LILLE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ÉTUDES INTÉGRÉES À DESTINATION DES COLLÉGIENS DU PAS-DE-CALAIS

Le Département du Pas-de-Calais partage avec Sciences-po Lille une même ambition de rapprocher les collèges des filières de formation de l'enseignement supérieur et de créer des temps d'échanges entre les jeunes étudiants, les collégiens et leurs enseignants.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du pacte des Réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais », voté le 21 novembre 2022 et qui porte, dans son ambition 2, la lutte contre les déterminismes sociaux, économiques pour « faire de l'éducation un levier d'égalité ».

L'objectif de cette action est de sensibiliser les collégiens afin d'élargir leur horizon et de leur faire prendre conscience de leurs capacités. Cette initiative permet d'ouvrir davantage les filières de recrutement à des élèves d'un bon niveau scolaire et issus d'un milieu social modeste (70 % des élèves du groupe « Programme d'Études Intégrées » sont boursiers).

En effet, l'année de 3^{ème} est une étape charnière qui se concrétise par le Diplôme National du Brevet. Dans cet esprit, la démarche permet d'approfondir ou de découvrir des sujets liés aux programmes et de favoriser l'acquisition des compétences demandées au collège, notamment au niveau de l'oral et de la présentation d'un exposé devant un public.

Même si l'entrée dans cette filière de formation n'est pas forcément la finalité de ce projet, le programme constitue une sorte de tremplin permettant de se projeter et d'envisager un cursus de qualité dans quelque domaine que ce soit. Il fournit un cadre d'apprentissage qui encourage les élèves à devenir des individus faisant preuve de créativité, de pensée critique et de réflexion.

Le concept s'articule autour de cinq temps forts :

- ✓ accueil des collégiens et de leurs professeurs à l'Hôtel du Département pour la présentation du partenariat ;
- ✓ constitution de groupes de travail (collégiens - étudiants de Sciences-po Lille) dans les collèges, en vue de préparer et de présenter un exposé ;
- ✓ découverte des locaux de Sciences-Po Lille ;
- ✓ soutenance des projets devant un jury d'universitaires dans l'hémicycle de l'Hôtel du Département ;
- ✓ organisation d'un voyage d'études pour récompenser les meilleurs travaux.

Aussi, sur la base du volontariat, les collèges publics, répartis sur tous les territoires font acte de candidature dans le cadre de l'appel à projet partenariat éducatif. Chaque année, entre 15 et 20 équipes manifestent un intérêt pour le projet, rassemblant entre 150 à 200 collégiens de 3^{ème}, à chaque session.

Le projet exige une grande mobilisation des collégiens, sur leur temps libre et un encadrement soutenu des enseignants.

Pour cette édition 2025-2026, les collégiens et collégiennes sont invités à imaginer un projet ou une proposition concrète autour de la problématique suivante : *Quel projet proposer pour répondre au changement global et agir, même modestement, en tant que citoyen ?* La proposition s'inscrira dans l'un des deux objectifs suivants :

- Accélérer la transition vers une mobilité durable et intelligente ;
- Une ambition 0 pollution pour un environnement sans substance toxique.

L'engagement éco-citoyen des élèves devra être une dimension majeure du travail. Il s'agira de proposer un projet à l'échelle locale déclinable ailleurs et ainsi contribuer, même très modestement, à la lutte contre le changement global, dans une démarche de démocratie participative. A ce titre, le programme d'études intégrées s'inscrit parfaitement dans l'ambition départementale promouvant le collège égalitaire et respectueux de l'environnement et répond à l'ambition d'engagement citoyen et de la formation de l'esprit critique des jeunes collégiens – citoyens.

Pour l'année scolaire 2025-2026, il vous est proposé de reconduire cette démarche avec 15 collèges volontaires, suite à un appel à candidature adressé au printemps dernier, à l'ensemble des 125 équipes du Pas-de-Calais et de financer cette opération pour un montant de 15 000 €, soit 1 000 € par collège. La participation financière du Département sera ajustée au vu du nombre de collèges participants et attribuée à Sciences Po Lille par versement unique à la signature de la convention.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer une subvention à Sciences-Po Lille, d'un montant maximal de 15 000 €, ajusté au nombre d'établissements participants, au titre de la mise en œuvre du programme intitulé « PEI Sciences-po Lille » dans les collèges publics du Pas-de-Calais, pour l'année scolaire 2025-2026, selon les modalités reprises au présent rapport ;
- et de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec Sciences-po Lille, la convention de partenariat précisant les modalités de l'opération détaillée dans le présent rapport, pour la période scolaire 2025-2026 selon les termes du projet joint.

La dépense s'imputerait sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C03-288H01	657382/93288	Subventions aux associations de l'enseignement supérieur et colloques	38 000,00	38 000,00	15 000,00	23 000,00

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 03/11/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY